

RÉUNION ORDINAIRE DE LA MUNICIPALITÉ  
D'AGUANISH, TENUE LE LUNDI 7 JUILLET 2025, À 20 h, À  
LA SALLE LORENZO DÉRAPS.

**Présents :**

Monsieur Éric Gallant	Président d'assemblée
Monsieur Denis Rochette	Conseiller # 3
Madame Nathalie Troquet-Marsh	Conseillère # 5
Madame Noëlline Gallant	Conseillère # 6

**Absents :**

Monsieur Léonard Labrie	Maire,
Madame Francine Blais	Conseillère # 1
Monsieur Romuald Gallant	Conseiller # 4

Assistent également à la séance:

Madame Monika Déraps, greffière-trésorière, ainsi que Madame Marlène Blais, directrice générale.

---

**MOMENT DE RÉFLEXION**

---

*Monsieur Éric Gallant, président d'assemblée, demande un moment de réflexion avant le début de la séance.*

---

---

**RÉSOLUTION N°073-07-2025  
PRÉSIDENTE D'ASSEMBLÉE**

---

*IL EST PROPOSÉ PAR Madame Nathalie Troquet-Marsh, conseillère  
APPUYÉ PAR Madame Noëlline Gallant, conseillère  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS*

*QU'en l'absence du maire Monsieur Léonard Labrie et de la Pro-Maire  
Madame Francine Blais, Monsieur Éric Gallant soit nommé président  
de l'assemblée.*

---

---

**VÉRIFICATION DES PRÉSENCES**

---

*Les membres du conseil présents ayant quorum, la réunion est ouverte  
à 20h00.*

---

---

**RÉSOLUTION N°074-07-2025  
ORDRE DU JOUR : ADOPTION**

---

*Après la lecture de l'ordre du jour;*

*IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Denis Rochette, conseiller  
APPUYÉ PAR madame Noëlline Gallant, conseillère  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS*

**QUE** l'ordre du jour de la présente séance soit adopté comme suit :

1. *Président d'assemblée;*
2. *Moment de réflexion;*
3. *Vérification des présences;*
4. *Lecture et adoption de l'ordre du jour;*
5. *Adoption du procès-verbal de la réunion ordinaire du 2 juin et de la réunion extraordinaire du 5 juin 2025;*
6. *Déboursés;*
7. *Pro-Maire;*
8. *Société canadienne du cancer / Don;*
9. *Contrat de déneigement / Renouvellement;*
10. *Agente de développement / Compte-rendu;*
11. *Accord contractuel avec Parcs Canada;*
12. *Soumission Pavage Béton / Tranchée rue de l'Anse;*
13. *Autorisation de signature / Acte d'acquiescement;*
14. *Démarche de gestion des actifs municipaux;*
15. *Fonds de soutien au développement social / Demande d'aide financière;*
16. *Fonds dédiés au développement économique ou touristique d'Aguanish et d'Ile-Michon / Demande d'aide financière;*
17. *Précarité des soins de santé de première ligne à Aguanish;*
18. *Suivi des affaires courantes;*
19. *Correspondance;*
20. *Affaires nouvelles;*
21. *Période de questions;*
22. *Clôture de la séance.*

---

**RÉSOLUTION N°075-07-2025  
PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU 2 JUIN ET DE  
LA RÉUNION EXTRAORDINAIRE DU 5 JUIN 2025 : ADOPTION**

---

**Considérant** qu'une copie du procès-verbal de la séance du conseil de la Municipalité d'Aguanish tenue le 2 et 5 juin 2025 ont été remise à chaque membre du conseil dans un délai de deux jours ouvrables avant la séance, la directrice générale est dispensée d'en faire la lecture.

**IL EST PROPOSÉ PAR** madame Nathalie Troquet-Marsh, conseillère  
**APPUYÉ PAR** monsieur Denis Rochette, conseiller  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**Que** les procès-verbaux des séances du conseil du 2 et 5 juin 2025, soient et par la présente, adopté tel que déposé.

---

---

**RÉSOLUTION N°076-07-2025  
DÉBOURSÉS : ADOPTION**

---

Après avoir pris connaissance des déboursés;

*IL EST PROPOSÉ PAR madame Noëlline Gallant, conseillère  
APPUYÉ PAR madame Nathalie Troquet-Marsh, conseillère  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS*

**QUE** le conseil municipal approuve la liste des déboursés d'une somme de 101 002.38\$ en date du 30 juin 2025 tel que déposé.

---

---

**RÉSOLUTION N°077-07-2025  
PRO-MAIRE**

---

*IL EST PROPOSÉ PAR madame Noëlline Gallant, conseillère  
APPUYÉ PAR Madame Nathalie Troquet-Marsh, conseillère  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS*

**Que** le conseil municipal mandate monsieur Denis Rochette, conseiller, comme Pro-Maire, jusqu'à la fin de son mandat actuel.

---

---

**RÉSOLUTION N°078-07-2025  
SOCIÉTÉ CANADIENNE DU CANCER / DON**

---

*IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Denis Rochette, conseiller  
APPUYÉ PAR madame Noëlline Gallant, conseillère  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS*

**Que** la municipalité fasse un don de 100\$ pour la Société canadienne du cancer.

---

---

**RÉSOLUTION N°079-07-2025  
CONTRAT DE DÉNEIGEMENT / RENOUVELLEMENT**

---

**Attendu que** le contrat de déneigement pour l'hiver 2023-2024 a été octroyé à Construction Yvan Deraps (1999) inc.;

**Attendu que** l'article 3.4 de l'appel d'offres D23-24 permet le renouvellement pour une (1) ou deux (2) périodes additionnelles et successives de 12 mois chacune;

**Attendu que** Construction Yvan Deraps (1999) inc. n'a pas signifié son intention contraire par écrit avant le 15 juin comme stipulé à l'article 3.4 de l'appel d'offres D23-24;

*IL EST PROPOSÉ PAR madame Nathalie Troquet-Marsh, conseillère  
APPUYÉ PAR monsieur Denis Rochette, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS*

**Que** la municipalité renouvelle le contrat de déneigement de Construction Yvan Deraps (1999) inc. pour l'hiver 2025-2026 aux mêmes conditions que dans l'appel d'offres D23-24.

---

---

## **AGENTE DE DÉVELOPPEMENT / COMPTE-RENDU**

---

*Madame Monika Déraps, greffière-trésorière, remet aux membres du conseil le compte-rendu sur le suivi des dossiers passés, en cours et à venir de madame Fanny Lachambre, agente de développement.*

---

---

### **RÉSOLUTION N°080-07-2025 ACCORD CONTRACTUEL AVEC PARCS CANADA**

---

**Attendu que** la municipalité d'Aguanish a établi une relation de service avec Parcs Canada, quant à un service d'accueil, d'information et d'interprétation au poste d'accueil d'Aguanish, propriété de la municipalité pour la saison d'opération 2025;

**Attendu que** le détail des services devant être fournis par la municipalité est décrit à l'annexe A de l'accord contractuel;

**Attendu que** le présent accord peut être modifié sur consentement mutuel, par écrit et signé pendant la durée de l'accord du 1<sup>er</sup> juin au 30 septembre 2025.

**IL EST PROPOSÉ PAR** monsieur Denis Rochette, conseiller  
**APPUYÉ PAR** madame Nathalie Troquet-Marsh, conseillère  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

*Que le conseil municipal autorise la directrice générale, madame Marlène Blais a signé l'accord contractuel avec Parcs Canada en lien avec le service d'accueil, d'information et d'interprétation au poste d'accueil d'Aguanish.*

---

---

### **RÉSOLUTION N°081-07-2025 SOUSSION PAVAGE BÉTON – TRANCHÉE RUE DE L'ANSE**

---

**Attendu que** la municipalité a mis aux normes un fossé et remplacé un ponceau sur la rue de l'Anse en novembre 2024;

**Attendu que** ces travaux ont nécessité la coupe d'une partie de l'asphalte sur la rue de l'Anse;

**IL EST PROPOSÉ PAR** madame Noëlline Gallant, conseillère  
**APPUYÉ PAR** madame Nathalie Troquet-Marsh, conseillère  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**Que** la municipalité accepte la soumission de Pavage Béton d'une somme de 7 500\$ avant taxe pour la coupe, le nivelage et l'asphaltage 60 mm sur le ponceau sur la rue de l'Anse;

**Que** la greffière-trésorière, madame Monika Déraps soit autorisée à signer les documents en lien avec ce dossier.

---

---

**RÉSOLUTION N°082-07-2025**  
**AUTORISATION DE SIGNATURE / ACTE D'ACQUIESCEMENT**

---

**Attendu que** monsieur Bertrand Rochette a déposé une demande introductive d'instance en déclaration du droit de propriété du 15 rue de l'Anse situé sur le territoire de la municipalité d'Aguanish;

**Attendu que** la municipalité d'Aguanish ne s'oppose pas à cette demande;

**Attendu que** la signature d'un acte d'acquiescement à cette demande permettrait de reconnaître officiellement les droits revendiqués par le demandeur et de simplifier la procédure judiciaire;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Denis Rochette, conseiller  
APPUYÉ PAR madame Nathalie Troquet-Marsh, conseillère  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**Que** madame Marlène Blais, directrice générale de la municipalité d'Aguanish, soit et est par la présente autorisée à signer, pour et au nom de la municipalité, l'acte d'acquiescement no : 650-14-000041-254 à la demande introductive d'instance en déclaration du droit de propriété déposée par monsieur Bertrand Rochette;

**Que** cette autorisation inclut toute autre formalité requise aux fins dudit acte.

---

---

**RÉSOLUTION N°083-07-2025**  
**DÉMARCHE DE GESTION DES ACTIFS MUNICIPAUX**

---

**Considérant que** la Municipalité d'Aguanish reconnaît l'importance de gérer efficacement ses actifs municipaux pour assurer leur durabilité à long terme ;

**Considérant que** la gestion d'actifs a pour objectif de mettre en place les activités nécessaires pour maintenir les actifs en état d'offrir des services durables et de qualité aux citoyens ;

**Considérant que** le plan de gestion des actifs (PGA) contribue à atteindre les objectifs stratégiques de la Municipalité d'Aguanish et à offrir des services durables et de qualité conforme au niveau de service convenu ;

**Considérant que** la Municipalité d'Aguanish a pris connaissance du guide relatif au PGA du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (ministère) ainsi que des outils y afférents et qu'elle comprend chaque partie constituant le PGA ;

**Considérant que** la Démarche de gestion des actifs municipaux offre un cadre structuré et des principes clairs pour les actifs ;

**Considérant que** le PGA maximise l'efficacité des ressources humaines et financières en identifiant les actifs prioritaires et en planifiant les dépenses de manière proactive ;

**Considérant que** la mise en œuvre du PGA contribuera à la résilience et à la pérennité des infrastructures municipales ;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Noëlline Gallant, conseillère  
APPUYÉ PAR monsieur Denis Rochette, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**Que** la municipalité s'engage à élaborer et mettre en œuvre un PGA en eau afin d'optimiser la gestion de ses actifs municipaux ;

**Que** la municipalité s'engage à transmettre, au Ministère au plus tard le 31 décembre 2026 le sommaire PGA-Eau et les informations requises par ce dernier ;

**Que** le Conseil municipal approuve le document « Démarche de gestion des actifs municipaux » et autorise le dépôt des documents auprès du Ministère.

---

**RÉSOLUTION N°084-07-2025**  
**FONDS DE SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT SOCIAL / DEMANDE**  
**D'AIDE FINANCIÈRE**

---

**Attendu que** le conseil municipal a formulé son désir de dynamiser la vitalité du milieu;

**Attendu que** le conseil municipal réalise l'importance de se mettre à jour dans ses outils technologiques afin d'offrir un meilleur service d'information, de formation et de divertissement à sa collectivité;

**Attendu que** les élus désirent faciliter la participation de tous ses membres lorsque des défis de distance se présentent pour les rencontres;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Nathalie Troquet-Marsh, conseillère  
APPUYÉ PAR madame Noëlline Gallant, conseillère  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**Que** la municipalité d'Aguanish autorise madame Fanny Lachambre, agente de développement à déposer une demande dans le Fonds de soutien au développement social et à signer tous les documents en lien avec cette demande;

**Que** la municipalité d'Aguanish s'engage à investir au minimum 20 % de la somme totale pour la réalisation de ce projet;

**Que** la municipalité d'Aguanish accepte le document Coûts et financement du projet au montant total de 4 669.66\$ (matériel audio, informatique, accessoire, etc.) pour la transformation de la salle municipale en salle multifonctionnelle.

---

---

**RÉSOLUTION N°085-07-2025  
FONDS DÉDIÉS AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE OU  
TOURISTIQUE D'AGUANISH ET D'ÎLE-MICHON / DEMANDE  
D'AIDE FINANCIÈRE**

---

**Attendu que** la municipalité s'est dotée d'un cadre structuré pour l'attribution des fonds afin d'appuyer au mieux les organismes locaux dans l'organisation de leurs projets et activités;

**Attendu que** la municipalité a adopté la Politique d'attribution de fonds dédié au développement économique ou touristique d'Aguanish et d'Ile-Michon le 8 juillet 2024;

**Attendu que** la municipalité a reçu une demande d'aide financière dans le Fonds dédié au développement économique ou touristique d'Aguanish et Ile-Michon;

**Attendu que** la demande d'aide financière répond aux critères du comité d'analyse;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Denis Rochette, conseiller  
APPUYÉ PAR madame Nathalie Troquet-Marsh, conseillère  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**Que** la municipalité accorde une aide financière de 720.00 \$ à Les Loisirs d'Aguanish pour l'achat d'un réfrigérateur pour leurs activités et ceux des organismes qui utilisent les mêmes espaces à l'école primaire Notre-Dame-de-Grâce.

---

---

**RÉSOLUTION N°086-07-2025  
PRÉCARITÉ DES SOINS DE SANTÉ DE PREMIÈRE LIGNE À  
AGUANISH**

---

**Attendu que** la centralisation des interventions de première ligne hors des heures d'ouverture du CLSC prive les populations vulnérables d'Aguanish d'un rapport de proximité bénéfique à une prise en charge rapide et adéquate ;

**Attendu que** les équipements dont dispose le CLSC ne permettent pas, dans un contexte d'éloignement, d'offrir des soins pouvant maintenir les fonctions vitales ainsi qu'une prise en charge suffisamment étendue des besoins des patients;

**Attendu qu'un** rapport commandé par le ministre de la Santé stipule que l'accessibilité en temps opportun, la continuité, la globalité et la coordination sont les attributs fondamentaux des

*soins de première ligne et devraient répondre à 80% des besoins de santé de la population ;*

**Attendu que** *le rapport du Vérificateur général du Québec de mai 2025 met en lumière de graves lacunes dans l'organisation et la couverture des services de premiers soins, particulièrement dans les régions éloignées comme la nôtre ;*

**Attendu que** *les délais moyens d'intervention des ambulances dans notre région dépassent largement les normes acceptables et exposent la population à des risques accrus lors d'urgences médicales ;*

**Attendu que** *les services de premiers répondants ne sont pas implantables de façon réaliste dans notre contexte local, en raison de la faible densité de population, du pourcentage élevé de personnes âgées, et de la capacité limitée de notre municipalité à assumer une telle charge organisationnelle et financière ;*

**Attendu que** *le guide de catégorisation des urgences du ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec stipule que les localités situées à plus de 70 km d'un centre hospitalier doivent bénéficier d'un service d'urgence 24 heures sur 24 sous la responsabilité des CISSS via les CLSC ;*

*IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Denis Rochette, conseiller  
APPUYÉ PAR madame Nathalie Troquet-Marsh, conseillère  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS*

**Que** *la Municipalité d'Aganish affirme son opposition à la délégation, hors des heures d'ouverture du CLSC, à un service centralisé plutôt qu'à une infirmière ou un infirmier vivant au sein de la communauté, la responsabilité de faire la première évaluation des soins requis pour les patients;*

**Que** *la Municipalité d'Aganish affirme son opposition à la délégation des services de premiers répondants aux municipalités dans des contextes où cela est irréalisable et non soutenu adéquatement par les autorités concernées;*

**Qu'elle** *encourage les autres municipalités de la Minganie à adopter des résolutions similaires et à prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et le bien-être de la population en regard des soins de première ligne.*

---

---

## **SUIVI DES AFFAIRES COURANTES : INFORMER**

---

*Madame Marlène Blais, directrice générale, fait un suivi des dossiers suivants :*

- Résumé des travaux publics*
- Dossier érosion au Site du Festival*

- *Plan d'action pour l'attraction et l'établissement durable des nouveaux arrivants en Minganie*
- 
- 

### **CORRESPONDANCES**

---

*Aucune correspondance*

---

---

### **AFFAIRES NOUVELLES**

---

*Aucune affaire nouvelle.*

---

---

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

---

*Aucune question*

---

---

### **RÉSOLUTION N°087-07-2025 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTION**

---

*IL EST PROPOSÉ PAR madame Nathalie Troquet-Marsh, conseillère  
APPUYÉ PAR madame Noëlline Gallant, conseillère  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS*

*QUE la séance du conseil soit levée à 20h20.*

---

---

---

*Monika Déraps  
Greffière-trésorière*

---

*Éric Gallant  
Président d'assemblée*